

MAIRIE DE JUVIGNAC
Direction de l'Aménagement
153 les allées de l'Europe
34990 JUVIGNAC
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-24-IG-004741-01 Version du : 29/01/2024 Page 1/3
Dossier N° : 24T000604 Date de réception : 22/01/2024
Référence dossier : Prélèvements du 22/01/2024
UGE 0803 : TH. JUVIGNAC
Référence bon de commande : CONTROLE SANITAIRE DES EAUX MINERALES NATURELLES

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau minérale	BUVETTE 1	

N° ech **24T000604-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE 1**

Limites	Limites Conditionnées (EMN)		
Réglementation	Code de santé publique et Arrêté du 14 mars 2007 modifié relatif aux critères de qualité des eaux conditionnées, aux traitements et mentions d'étiquetage particuliers des eaux minérales naturelles et de source conditionnées ainsi que de l'eau minérale naturelle en buvette publique.		
Préleveur	Louafi Hicham	Nom Exploitant	MAIRIE DE JUVIGNAC
Température de l'air de l'enceinte	7°C	Type installation	UDI
Date de prélèvement	22/01/2024 13:33	Code installation	004438
Date de réception	22/01/2024 19:15	Nom installation	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Début d'analyse	22/01/2024 20:08	Commune du prélèvement	JUVIGNAC
Motif de prélèvement	CS : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS	Code point de prélèvement	0340000005079
Type de visite	TU: POINT D USAGE THERMAL	Code PSV	0000005079
Type d'analyse	C1	Nom point de prélèvement	TH. BUVETTE JUVIGNAC
Code intervention (PLV)	00309038	Type d'eau	MI
N° d'analyse DDASS	00310819	Commune	JUVIGNAC
Code UGE	0803	Localisation du prélèvement	BUVETTE 1
Nom UGE	TH. JUVIGNAC	Longitude du point de prélèvement	3.8120211
Code exploitant	00121	Latitude du point de prélèvement	43.6279137

PARAMETRES DE PRELEVEMENT

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXPE7 : Prélèvement pour eaux minérales ou thermales (acc) Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Prélèvement instantané (prise d'un échantillon unique) - FD T 90-520 - NF EN ISO 19458				

PHYSICO-CHIMIE

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IGK98 : Conductivité à 25°C Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Potentiométrie [Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température] - NF EN 27888				
Conductivité à 25°C *	580	µS/cm		
Température de mesure de la conductivité	17	°C		
IG103 : Mesure du pH Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Potentiométrie - NF EN ISO 10523				
pH à T°C *	6.9	Unités pH		
Température	17	°C		
IG018 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Spectrophotométrie - NF EN ISO 7027-1				
	0.12	NFU		

CATIONS

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IG07B : Ammonium Prestation réalisée par nos soins sur notre site Eurofins Hydrologie Sud - Aix en Provence COFRAC ESSAIS 1-7086 Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1				
Azote ammoniacal *	<0.0400	mg N/l		
Ammonium (NH4) *	<0.0500	mg NH4/l		

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UM8B0 : Micro-organismes revivifiables 22°C Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222				
	< 1	ufc/ml	100	

N° ech **24T000604-001** | Votre réf. (1) **BUVETTE 1**
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
UMRLK : Micro-organismes revivifiables 36°C Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Milieu non chromogène - NF EN ISO 6222	< 1	ufc/ml	20	
UM8EH : Escherichia coli et bactéries coliformes (/250ml) Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 9308-1:2000				
Bactéries coliformes	< 1	ufc/250 ml	0	
Escherichia coli	< 1	ufc/250 ml	0	
UM3P3 : Entérocoques intestinaux (/250 ml) Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane - NF EN ISO 7899-2	< 1	ufc/250 ml	0	
UM8RF : Pseudomonas aeruginosa (différé) (/ 250 ml) Analyse soustraite à Eurofins LEA COFRAC ESSAIS 1-7019 Numération - Filtration sur membrane [Filtration sur membrane - Incubation 36°C - Dénombrement des colonies confirmées] - NF EN ISO 16266	< 1	ufc/250 ml	0	



Olivier Duclos
Responsable de Département
CFR074

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.